

DEPARTEMENT  
PAS-de-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
BETHUNE  
COMMUNE DE  
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N°2025CM15

Acceptation du  
remboursement du sinistre  
du 12 décembre 2024

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN , Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine LECOQC, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Isabelle CAZIN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE  
Mme Rosanna GILLET à Mr Alain COQUERELLE

Monsieur Roland JOLY est élu Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le 12 décembre 2024 vers 6h48, un camion appartenant à l'entreprise PATISFRAIS a percuté et a endommagé du matériel urbain.

Etant donné que la franchise de leur assurance est supérieure au montant du sinistre, l'entreprise préfère régler directement à la commune le montant des frais de réparation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 639.29 € au titre du remboursement du sinistre.

La recette sera imputée à l'article 7588 « autres produits divers de gestion courante »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.